

MÉDIATION FAMILIALE



Rapport d'activité du service
de Médiation Familiale
Année 2020



2020

Une année particulière

Maintenir le service dans le contexte de l'urgence sanitaire

L'épidémie de Covi-19 et l'état d'urgence sanitaire, qui ont abouti à l'instauration de deux confinements au cours de l'année 2020, ont bien évidemment impacté le fonctionnement du service de médiation familiale du PRISM.

Il a fallu, malgré les incertitudes, adapter notre fonctionnement en gardant en ligne de mire la nécessité de rester disponible pour les personnes car les difficultés familiales, covid ou pas, demeurent.

Bien sûr les outils numériques actuels donnent des possibilités nouvelles et ont pu faciliter le maintien du travail (il n'y a pas eu de recours au chômage partiel) mais ces outils, nous avons pu le constater, ne remplacent pas la rencontre en présentiel.

Ainsi, au sortir du premier confinement, la reprise de l'activité a été soutenue et les demandes de rendez vous nombreuses. Preuve s'il en est que le besoin n'avait pas disparu et que la co-présence reste incontournable.



Unité de temps, de lieu et d'action, la MF comme on dit souvent, rejoint la devise du théâtre, avec sa scène et ses acteurs, dont le balai, contrarié par les circonstances, a pu reprendre.

Que soit ici remerciées les professionnelles qui ont tenu le cap, car au bout du compte l'activité annuelle reste sur la lignée de la précédente, avec un objectif chiffré atteint.

Que soient remerciés également les bénéficiaires du dispositif qui ont montré leur sens des responsabilités en respectant scrupuleusement les recommandations sanitaires

L'ACTIVITÉ 2020

LES FAITS MARQUANTS



01 **UNE ACTIVITÉ MAINTENUE MALGRÉ LE CONTEXTE : 51 MF RÉALISÉES OU EN COURS AU 31/12/2020**

Compte tenu des circonstances qui ont jalonné cette année 2020, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir pu maintenir le niveau d'activité et atteint l'objectif fixé par la convention d'objectifs.

02 **UN ACCENT MIS SUR LA COMMUNICATION : CRÉATION D'UN SITE INTERNET ET D'UNE NOUVELLE PLAQUETTE**

Profitant du temps devenu disponible du fait du confinement, nous avons travaillé à améliorer la communication autour de notre service de médiation familiale avec un site internet dédié : www.mediationfamiliale86.com et une toute nouvelle plaquette.

03 **LA RENOVATION DES SALON D'ENTRETIENS**

Les années passant, il était temps de rafraîchir les salons d'entretiens qui permettent d'accueillir les personnes venant en médiation. Le chantier a donc été lancé en 2020 et devrait se terminer dans le premier trimestre 2021.

Année 2020

DONNÉES GÉNÉRALES

PAR CATEGORIE

MF judiciaires	18
terminées	16
en cours	2
MF spontanées	33
terminées	31
en cours	2

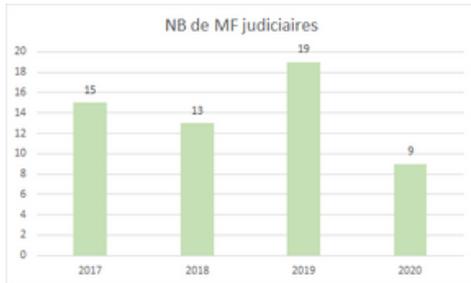
51*mesures terminées ou en cours***104***personnes concernées directement***91***entretiens d'information ayant aboutis à une médiation***92***entretiens payants*

Type de médiation

Séparation	46
Grands parents - parents	3
Parents-jeunes adultes	1
Autres	1



LES MEDIATIONS JUDICIAIRES



18

mesures terminées ou en cours

9

*mesures décidées en 2020 :
8 ordonnées
1 en injonction
4 caducités*

Le nombre de médiation familiales ordonnées par un JAF en 2020 est bas au regard de ce qui pouvait être pratiqué ces dernières années. Il est possible que la situation sanitaire ait eu un impact (moins d'affaires traitées en audience), que les personnes se soient plus spontanément dirigées vers la médiation avant de saisir le JAF (principe de la TMFPO expérimentée sur d'autres départements), ou bien que les magistrats aient choisi de procéder autrement.

4 médiations n'ont pu avoir lieu suite à **une caducité** (les personnes n'ont pas consigné dans le délai imparti par le service des expertises)

5 personnes ont bénéficié de **l'aide juridictionnelle** pour payer la consignation

33

mesures terminées ou en cours

31

mesures terminées 2020 :

26 séparations

3 grands-parents / parents

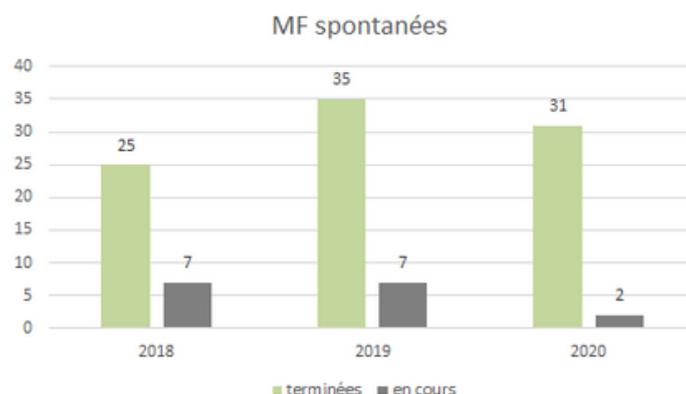
1 parents / jeune adulte

1 parent / adolescent

LES MEDIATIONS SPONTANNES



Après une année 2019 au delà des standards habituels (61 MF terminées ou en cours), nous retrouvons une activité "normale" dans un contexte pourtant difficile (covid-19) ce qui est très positif.





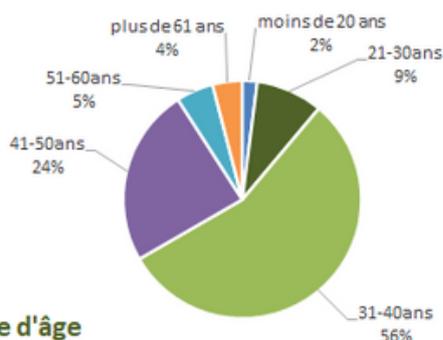
Typologie des personnes reçues

Pour chaque médiation réalisée, nous recueillons des éléments qui, une fois anonymes, nous permettent de donner à voir le profil des personnes qui s'adressent à notre service, que ce soit leurs tranches d'âge, leurs catégories socio-professionnelles, l'âge de leurs enfants ou leurs origines géographiques.

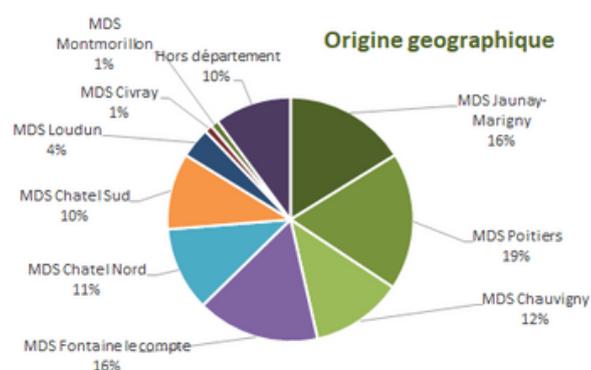
En 2020, **l'âge des personnes** qui se sont adressées au service de médiation familiale du PRISM sont majoritairement situées dans **la tranche des 31 - 40 ans** (56 % du public) puis dans celle des 41-50 ans (24 %). Ainsi 70 % des personnes ont entre 31 et 50 période de la vie où les couples ont eu des enfants et un peu de vie commune (l'âge moyen du premier enfant étant situé vers 29 ans).

Concernant leur **origine géographique**, le public vient en très grande majorité de la zone de **Grand Poitiers** (63 %) puis du **Grand Châtelleraut** (21 %). Les secteurs de Civray, Loudun et Montmorillon sont peu représentés et ce, de manière plus nette cette année que d'habitude.

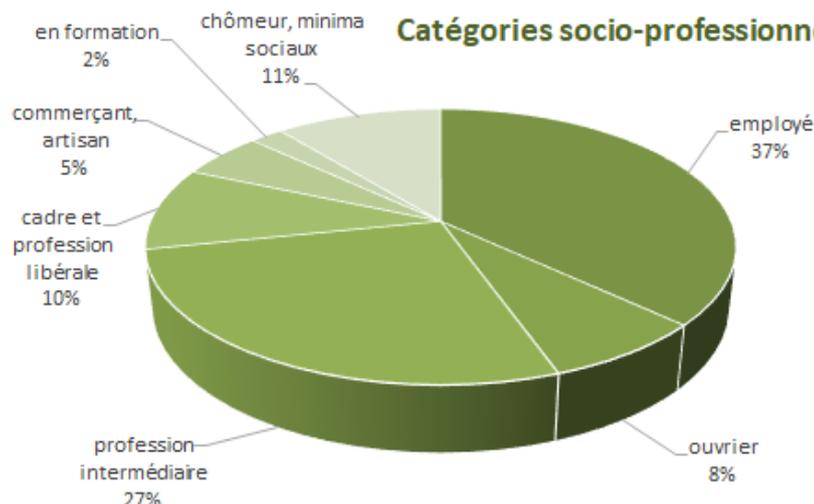
Enfin, s'agissant des catégories socio-professionnelles des personnes, nous retrouvons une certaine diversité et constatons une fois encore que les personnes au bas revenus sont présentes, bénéficiant du barème CAF lié à la prestation de service.



Tranche d'âge



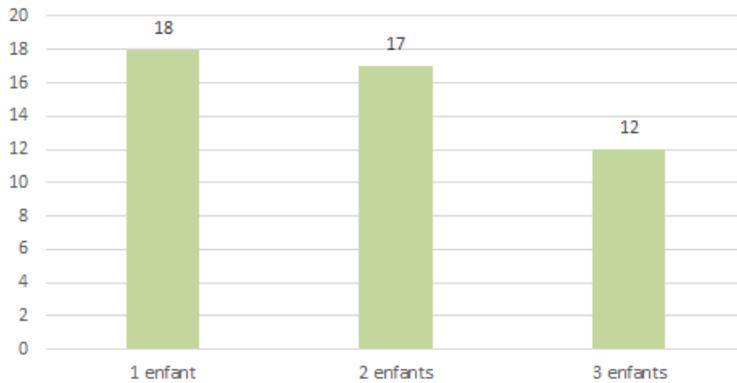
Catégories socio-professionnelles



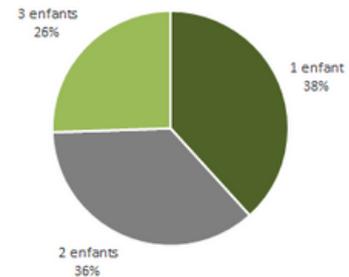
Les enfants des couples



Nombre d'enfants du couple



nb d'enfant en pourcentage

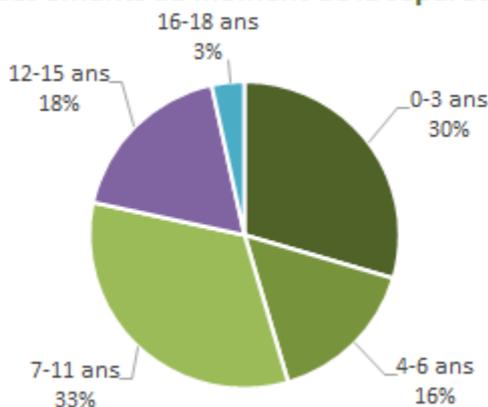


Les couples parentaux qui ont bénéficié d'une médiation familiale en 2020 ont de manière assez équilibré 1, 2 ou 3 enfants. Si l'on retrouve, assez logiquement une prédominance des couples avec 1 ou 2 enfants, le nombre en ayant 3 nous apparaît assez important eu égard au nombre moyen d'enfant des couples de manière générale (1,84 en moyenne)

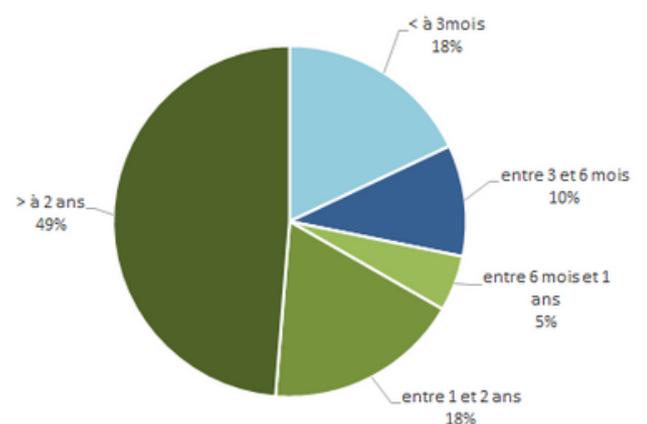
Concernant l'âge de ces derniers on retrouve principalement des enfants entre 0 et 11 ans, la demande de médiation survenant principalement dans cette période. Dans cette tranche on peut distinguer deux grandes sous-catégories : les 0-3 ans, peu de temps donc après la naissance et les 7-11 ans après une période plus longue de vie commune ou parce qu'il a fallu du temps avant d'envisager la médiation

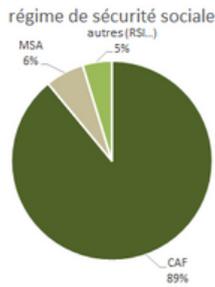
C'est ce qu'on voit sur le dernier graphique qui montre que la demande de médiation survient soit rapidement après la séparation, quand les parents veulent vite régler les aspects concrets de l'organisation soit plus de deux ans après lorsqu'il apparaît que les solutions prises dans l'urgence au départ ne conviennent pas ou plus.

Age des enfants au moment de la séparation



Temps entre la séparation et la médiation

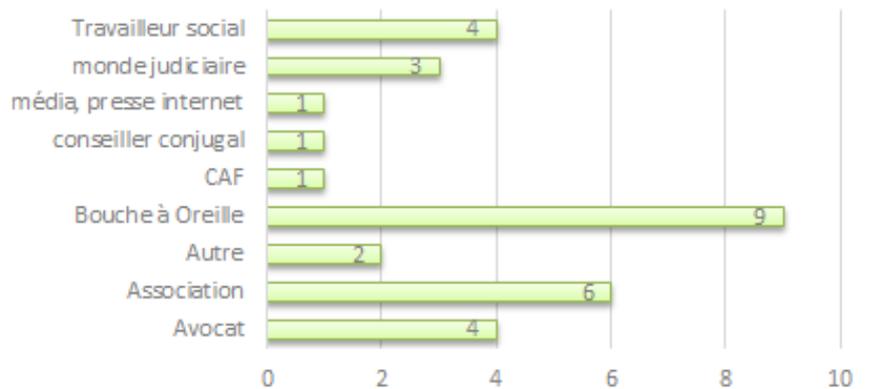




Les personnes qui ont bénéficié d'une médiation en 2020 sont très majoritairement affiliées à la CAF les autres dépendent de la MSA ou du RSI

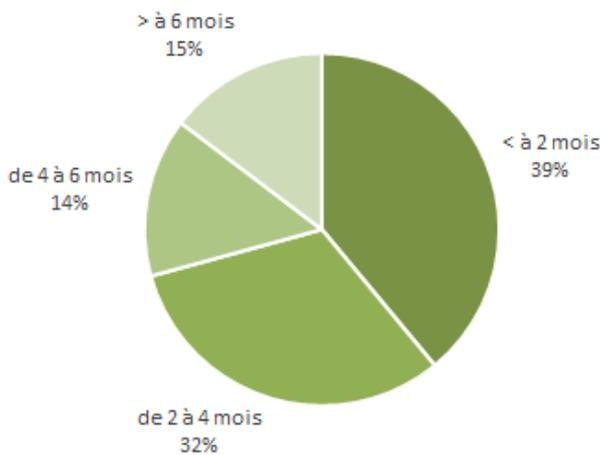
S'agissant des médiations dites spontanées, c'est à dire non ordonnées par un magistrat, les personnes qui y ont recours disent avoir connu le dispositif principalement via le bouche à oreille ou sur les conseils d'un tiers : association, travailleur social ou avocat. ces derniers semblent plus que d'habitude indiquer ce moyen à leurs clients.

connaissance de la MF via :



Durée des médiations

Durée des médiations



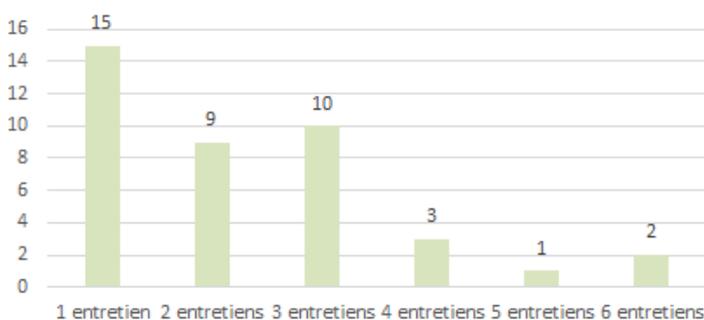
Qu'elles soient judiciaires ou spontanées, la durée des médiations est majoritairement de moins de 4 mois (72 % des mesures) avec une part non négligeable de moins de 2 mois (40 %)

Cela correspond au rythme habituel où deux séances permettent de formuler les premiers accords sur des modalités d'organisation.

A ce stade, le couple peut choisir d'arrêter la médiation ou de se donner du temps pour expérimenter leur choix avant de revenir.

Dans ce deuxième cas la durée de la médiation s'allonge alors, ce qui peut être accentué par les délais parfois nécessaires pour trouver un créneau commun de rdv.

Nombre d'entretien



En médiation familiale, le nombre d'entretien en séance est généralement compris entre 1 et 3, une fois les entretiens d'information préalables - qui font partis du processus - réalisés.

3 médiations ont dépassé les 5 entretiens, ce qui reste rare.

Le résultat des médiations

Au terme du processus de médiation (entretiens préalables puis séances) les parties peuvent parvenir à un accord, écrit ou oral sur les modalités d'organisation dont ils venaient discuter.



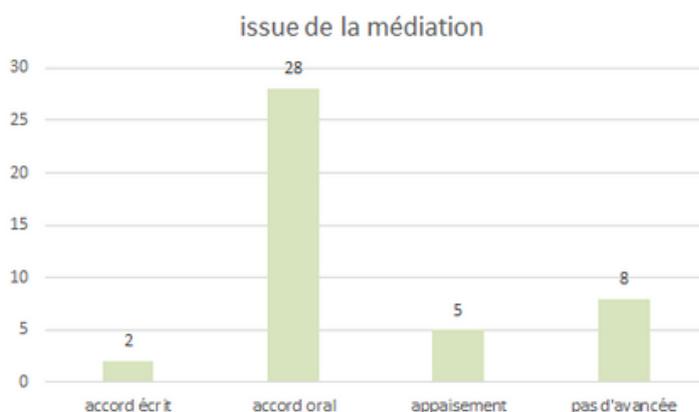
Sur les 43 médiations menées à leur terme en 2020 (hors caducité) :

28 ont abouti à un accord oral

2 à un accord écrit

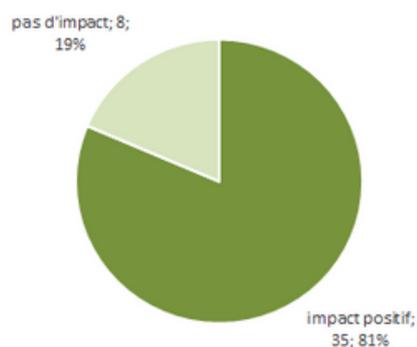
13 n'ont pas abouti à un accord

5 parmi celles-ci, ont néanmoins permis un apaisement

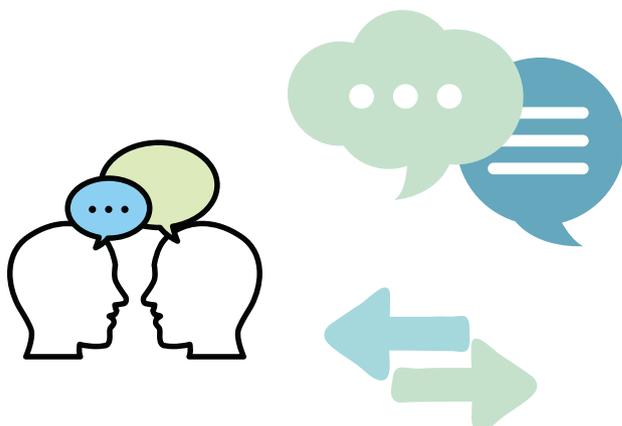


Ces éléments nous amènent à considérer que la médiation familiale a un effet positif dans 81 % des situations accompagnées en 2020.

nature du processus enclenché



Les entretiens d'info



300 ENTRETIENS D'INFORMATION PREALABLE

Contact direct au service :	
débouchant sur une médiation	91
n'aboutissant pas à une MF	163
Permanence au Tribunal	46

Avant qu'une médiation familiale ne puisse commencer, il convient d'en recueillir la demande puis d'en présenter le fonctionnement et les principes à chacune des parties.

Ce travail préalable est un aspect fondamental du dispositif et conditionne bien souvent sa réussite ultérieure.

Rechercher un consentement éclairé

Il convient en effet, lorsqu'une des deux parties est porteuse de la demande que l'autre partie puisse s'y engager en étant certain que le médiateur est neutre, à savoir qu'il ne soit pas déjà dans le "camp" de celui qui l'a sollicité.

Cela nécessite d'aller à sa rencontre, par courrier puis par téléphone et de prendre le temps d'en échanger pour que la confiance puisse s'établir.

Ces échanges préparatoires sont déjà le commencement du processus et représentent un travail invisible, souvent chronophage mais précieux.

Ils peuvent également avoir lieu au sein du tribunal lors de permanences organisées par les magistrats en amont des audiences.

Bien sûr, les entretiens préalables ne débouchent pas forcément sur un engagement dans un processus de médiation.

Néanmoins les contacts téléphoniques, les rencontres permettent une information à la médiation familiale, et d'expliquer comment elle peut être tentée.

Parfois, une seule rencontre commune en présence du médiateur permet aux personnes de « repartir » sur des bases différentes.

Elles peuvent déjà échanger et éprouver le cadre de la médiation familiale, son équité, son impartialité et sa bienveillance. Cette expérience peut leur permettre de se percevoir différemment, sans voir en l'autre celui qui menace ou qui serait uniquement négatif et vivre le lieu de la médiation comme un autre possible.

Le site internet

www.mediationfamiliale86.com



Désirant améliorer notre communication, nous avons profité du premier confinement pour créer un site internet qui permette à tout un chacun de se renseigner sur le dispositif et de prendre contact s'il le souhaite.

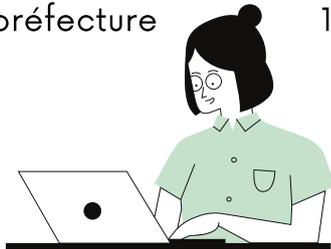
Lancé le 14/04/2020 :

149 visiteurs uniques

4 prises de contacts par le site aboutissant à des entretiens d'information

280 SESSIONS

Origine de l'accès au site :	
Saisie directe de l'adresse	203
via moteur de recherche	46
via site de la préfecture	10



PAGES LES PLUS VUES

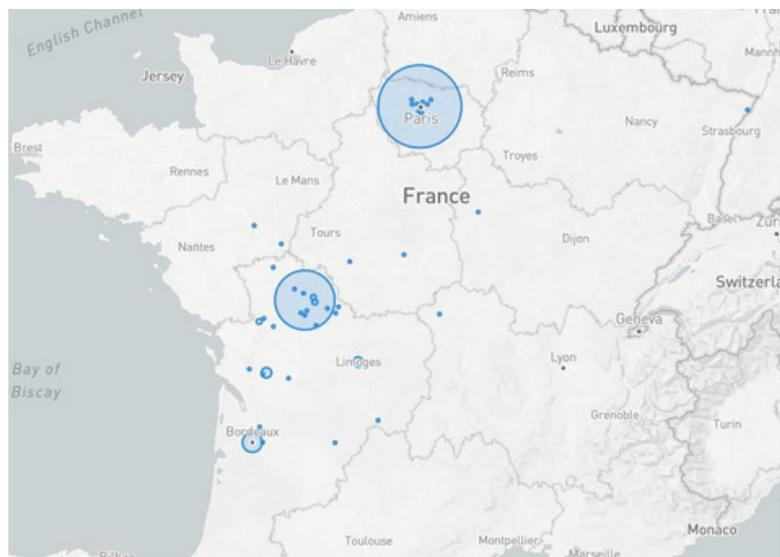
la médiation familiale	33
la séparation	30
Le coût	32

accès via un pc : **85 %**
accès via un smartphone : **15 %**



ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Vienne	79
dont Poitiers	25
Charente	10
Bordeaux	10
Paris	35
Etats Unis (!)	6



Eléments complémentaires

Analyse de la pratique

Comme cela est prévu par conventionnement avec la CAF, les médiatrices familiales bénéficient d'une analyse de la pratique qu'elles suivent assidument.

Cette année, elles ont participé à 6 séances de 7 h avec des médiatrices de Châteauroux, Guéret, Limoges, Poitiers et d'Angoulême.

Parents après la séparation



Une première séance du dispositif "**Parents après la séparation**" s'est tenue dans la bibliothèque des Trois Cités le **13.02.20** et à laquelle une médiatrice du PRISM a participé. La pandémie a interrompu le cycle prévu.

Médiation familiale et public en situation d'incarcération

A l'initiative du SPIP nous avons rencontré l'équipe du Service d'Accompagnement à la Sortie en présence de la CAF et de Soleifa pour envisager des séances d'information auprès d'une population incarcérée en voie de libération. Les séances prévues n'ont pu se tenir du fait du confinement.

Information à la médiation à la Maison de quartier de Sève (quartier St Eloi)

Une trentaine de personnes ont pu assister à une information sur la médiation familiale, auquel le PRISM a participé, le **21 janvier 2020**. La pandémie qui s'est installée ensuite en mars n'a pas permis de renouveler ce genre d'opération.

Formation

Une médiatrice familiale a suivi le premier module d'une formation sur la médiation parent-adolescent les **15 et 16 octobre 2020**. Elle poursuit cette formation fin janvier 2021